



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Service Manifestations

Affaire suivie par :

Bruno CLAVET

Tél. : 03.21.74.87.27

bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le 26/04/2024

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La Commune d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir une activité de restauration à l'occasion des fêtes champêtres. Celles-ci se dérouleront les 14 et 27 juillet puis les 11, 24 et 31 août.

A cette occasion, la Commune d'Hénin-Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants locaux en leur proposant de tenir 1 ou 2 stands à l'intérieur du parc public. Pour ce faire, les commerces de bouche / restauration recherchés sont les suivants :

- **1 commerçant pouvant proposer à la vente une restauration sucrée (crêpes, gaufres, glaces...)**
- **1 commerçant pouvant proposer à la vente une restauration salée (sandwiches, frites, cochon grillé ...)**

Chaque commerçant doit être capable d'assurer le stockage et la réfrigération sur place de ses produits. La vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées sera assurée par la ville d'Hénin-Beaumont seulement.

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la commune d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50 % sur la qualité des produits proposés**
- **30 % sur l'attrait visuel**
- **20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif**



En contrepartie, les commerçants retenus s'engagent à prendre à leur charge un plat chaud (restauration salée) et un dessert (restauration sucrée) pour les agents communaux en service le jour de l'évènement, soit 12 personnes maximum.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet, soit d'une autorisation, soit d'un courrier de refus le cas échéant.

Le dossier complet est à retourner avant le vendredi 31 mai 2024 à 12 h 00, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT

Ou par mail à : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Steve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

